

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2025

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 129 168
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	
Activités de fonctionnement	8	
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	2 129 168

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	
Égout	13	
Traitement des eaux usées	14	
Matières résiduelles	15	
Autres	16.1	
▪	16.1	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	
	27	2 129 168

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2
Compensations pour les terres publiques	3
Immeubles des réseaux	
Santé et services sociaux	4
Cégeps et universités	5
Écoles primaires et secondaires	6
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7
	8

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	10
Taxes d'affaires	11
	12

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	14
	15

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16
Autres	17
	18
	19

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Non audité

	Assiète d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
1	208 742 000 x	1,0200/100 \$	2 129 168				
2	x	/100 \$					
3	x	/100 \$					
4	x	/100 \$					
5	x	/100 \$					
6	x	/100 \$					
7	x	/100 \$					
8	x	/100 \$					
9	x	/100 \$					
10			2 129 168 () (2 129 168
Taxes spéciales							
11	x	/100 \$					
12	x	/100 \$					
13	x	/100 \$					
14	x	/100 \$					
15	x	/100 \$					
16	x	/100 \$					
17	x	/100 \$					
18	x	/100 \$					
19	x	/100 \$					
20							

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Non audité

	Assiète d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
Taxes spéciales							
Activités de fonctionnement (taux unique)	21	/100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)							
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	22	/100 \$					
Sous-catégories résidentielles	23	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	24	/100 \$					
Immeubles industriels	25	/100 \$					
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	26	/100 \$					
Autres	27	/100 \$					
Immeubles forestiers	28	/100 \$					
Immeubles agricoles	29	/100 \$					
Total	30						
Taxes spéciales							
Activités d'investissement (taux unique)	31	/100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)							
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	32	/100 \$					
Sous-catégories résidentielles	33	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	34	/100 \$					
Immeubles industriels	35	/100 \$					
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	36	/100 \$					
Autres	37	/100 \$					
Immeubles forestiers	38	/100 \$					
Immeubles agricoles	39	/100 \$					
Total	40						
Valeur locative imposable							
Taxe d'affaires sur la valeur locative	41	%					

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)	Par unité de logement
Eau	1 _____ \$
Égout	2 _____ \$
Eau et égout	3 _____ \$
Traitement des eaux usées	4 _____ \$
Matières résiduelles	5 _____ \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code	Préciser
-------------	------	------	----------

6.1

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

	Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		Immeubles agricoles
			Immeubles non résidentiels	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	1				
De secteur	2				
Autres	3				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	4				
Autres	5				
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	6				
Autres	7				
	8				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

	Immeubles forestiers	Résiduelle		Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	
Taxes sur la valeur foncière				
Générales	1			
De secteur	2			
Autres	3			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification				
Service de la dette	4			
Autres	5			
Taxes d'affaires				
Sur la valeur locative	6			
Autres	7			
	8			

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité	OUI	NON
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les mesures fiscales suivantes?		
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM		
▪ Pour la taxe foncière générale	1 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	2 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle en vertu des articles 244.64.8.1 à 244.64.8.10 LFM	3 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
c) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	4 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
d) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et/ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	5 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
e) Division du territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale en vertu des articles 244.64.10 à 244.65.26 LFM	6 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour chaque secteur, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
f) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM		
▪ Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	7 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	8 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	9 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2025 :	10 _____	\$
▪ Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2025 :	11 _____	\$
g) Octroi d'un dégrèvement ou application d'une majoration en vertu des articles 253.36 à 253.53 LFM	12 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

h) Imposition d'une taxe supplémentaire sur les terrains vagues non desservis dans tout périmètre d'urbanisation en vertu des articles 244.65 à 244.67 LFM	13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total prévu en 2025	14	_____ \$	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour chaque taxe imposée, décrire son assiette d'application et son taux adopté. 			
2. Données requises aux fins du calcul du taux global de taxation			
Taux unique ou taux sectoriel uniformisé			
Taxe foncière générale	15	_____ 1,0200	
Taxes spéciales			
Service de la dette	16	_____	
Activités de fonctionnement	17	_____	
Activités d'investissement	18	_____	
Taux de la catégorie/sous-catégorie résiduelle ou taux de base uniformisé			
Taxe foncière générale	19	_____	
Taxes spéciales			
Service de la dette	20	_____	
Activités de fonctionnement	21	_____	
Activités d'investissement	22	_____	
3. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	23	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 :			
a) une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM	24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
b) une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM	25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui, pour chaque taxe imposée, décrire sa catégorie, son assiette d'application et son taux adopté. 			
5. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2025 pour des exploitations agricoles enregistrées?	26	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	27	_____ 118 723 \$	
6. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	28	_____ \$	
7. Date d'adoption du budget par le conseil	29	_____ 2024-12-16	
8. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	30	_____ 4 609 215 \$	
9. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	31	_____ \$	
10. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	32	_____ \$	
11. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	33	_____ 190 276 \$	

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : Alexandra Dupont

Fonction du signataire : Directrice générale Greffière-Trésorière

Date de transmission au Ministère : 2025-05-06

Date et heure de la dernière modification : 2025-05-06 14:19